



50. RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION PROVINCIALE POUR LES JEUNES - SAISON 2023-2024

50.1 Généralités

Le présent règlement régit la compétition des différentes catégories jeunes au niveau provincial.

Les cellules Jeunes et Formation organisent et dirigent les championnats provinciaux des jeunes sous le contrôle de l'Organe d'Administration.

Le règlement de la compétition provinciale pour les jeunes est publié par la Cellule Jeunes avant le début de chaque saison et au plus tard le 31 août. Le règlement ne peut être modifié en cours de saison.

Tous les cas non prévus au présent règlement sont tranchés par les cellules compétentes en accord avec l'Organe d'Administration.

50.2 Inscription des équipes

Les clubs inscrivent les équipes auprès de la Cellule Jeunes au moyen du formulaire électronique. Un formulaire par équipe inscrite (dates réelles de disponibilité de salle, horaire générique interdit).

Les inscriptions pour les catégories scolaires (U17) et juniors (U19) sont attendues pour fin juin 2023.

La date ultime d'inscription pour le 1er tour est fixée au 08 septembre 2023 pour les autres catégories jeunes.

Pour le second tour, un formulaire électronique distinct par équipe permettra la constitution des calendriers, inscription attendue pour le 20 novembre 2023.

Pour les catégories Pupilles (U11) et/ou Minimes (U13), si un club souhaite changer de forme de jeu au second tour (passage en 2-0, 2-1, 2-2 ou en 4-0, 4-1, 4-4), il doit en exprimer la demande avant le 20 novembre en adressant un courriel à la Cellule Jeunes. Les changements ne sont plus acceptés au-delà de cette date.

50.3 Catégories

Les catégories suivantes sont reprises pour les filles et les garçons : Benjamins (U9), Pupilles (U11), Minimes (U13), Cadets (U15), Scolaires (U17) et Juniors (U19).

Tableau des catégories d'âges (pour la saison 2023-2024)

Catégorie	Naissance	Jeu	Terrain	Joueurs	Filet	Ballon	Remarques
Benjamins(U9)	15 et après	4 formes par tournoi	5 ou 4,5 m x 4m		2,10 m	Gala V180	Cahier entraîneur
Pupilles (U11)	13 - 14	3 x 3	6m x 12m	3 + 3 rés.	G/F 2,10m	5* ¹	Coupe + championnat
		2-0-0	4,5m x 6m	4 min.	G/F 2,10m	²	Cahier entraîneur
		2-2	4,5m x 6m	4 min.	G/F 2,10m		Cahier entraîneur
		2-1	4,5m x 6m	4 min.	G/F 2,10m		Cahier entraîneur
		2-0	4,5m x 6m	4 min.	G/F 2,10m		Cahier entraîneur
Minimes(U13)	11 - 12	4-4	7m x 14m	4 + 4 rés.	G 2,15m F 2,10m	4 ** ³	Cahier entraîneur ⁴ ***
		4-1	7m x 14m	4 + 4 rés.	G 2,15m F 2,10m	4	Cahier entraîneur
		4-0	7m x 14m	4 + 4 rés.	G 2,15m F 2,10m	4	Cahier entraîneur
Cadet(te)s(U15)	09 - 10	6 x 6	9m x 18m	6 + 6 rés.	G 2,24m F 2,10m	5	Pas de libéro
Scolaires(U17)	07 - 08	6 x 6	9m x 18m	6 + 6 rés.	G 2,35m F 2,18m	5	Règles internationales
Junior(e)s(U19)	05 - 06	6 x 6	9m x 18m	6 + 6 rés.	G 2,43m F 2,24m	5	Règles internationales

50.4 Dérogations

Trois types de dérogation peuvent être accordés par la Cellule Jeunes :

- Pour un(e) joueur/joueuse qui ne rencontre pas les conditions d'âge pour la catégorie concernée à condition de ne pas dépasser la limite d'âge de plus d'une année ;
- Pour permettre à un garçon de jouer en série filles ou pour permettre à une fille de jouer en série garçons dans la même catégorie d'âge ;
- Pour un/une joueur/joueuse qui n'a pas d'équipe de sa catégorie d'âge dans son club (DAJ).

Pour les deux premiers types de dérogation, les demandes respectant les deux conditions suivantes seront automatiquement acceptées :

- Joueur/joueuse dans sa première année d'affiliation ;

¹ Le ballon homologué pour la catégorie des Pupilles (U11) 3-3 : Gala BV5551S

² Les ballons suivants sont homologués dans les séries Pupilles (U11) à 2 joueurs : Mikasa MV300, Gala V210 et Molten V5M2000L.

³ Au 2^{ème} tour en Minimes (U13) 4-4 série A, le ballon 5 est utilisé afin de préparer les championnats francophones et nationaux. Les autres séries jouent avec le ballon 4.

⁴ Au 2^{ème} tour en Minimes (U13) 4-4 série A, le match réserve se joue en 3 sets secs (3^{ème} set en 15 points) avec les règles du 4 x 4.

- Maximum deux dérogations par équipe.

Pour des demandes ne respectant pas ces deux conditions, un club peut demander à exposer ses motivations devant les Cellules Jeunes et Formation ainsi que devant les représentants des autres clubs de la série à l'occasion de la réunion de pré-calendrier du tour concerné. La décision est ensuite prise par les Cellules Jeunes et Formation et la liste des dérogations est publiée sur le site provincial.

Les dérogations ne sont valables que pour une moitié de saison (1^{er} ou 2^{ème} tour). Une dérogation accordée pour le 1^{er} tour doit faire l'objet d'une demande de renouvellement avant le 1^{er} match du second tour.

Aucune dérogation pour évoluer en cadet(te)s (U15) n'est accordée à un(e) scolaire (U17) ou junior(e) (U19) issu(e) d'un club ayant une équipe sénior(e) en P3 Messieurs ou P4 Dames.

Une équipe, qui a évolué au 1^{er} tour lors d'un match principal avec un ou plusieurs joueurs bénéficiant d'une dérogation, ne passe pas en série A au second tour. A la fin de la saison, cette même équipe est classée derrière les autres équipes de la série.

L'équipe qui fait jouer un joueur avec dérogation, doit en faire mention dans la case observation de la feuille de match (réserve et/ou principal → à mentionner). Les coaches signent la feuille de match avant la rencontre afin de valider l'information.

Double Affiliation Jeunes (DAJ)

Une dérogation dite « Double Affiliation Jeunes » peut être demandée pour un ou plusieurs jeunes qui n'ont pas dans leur club d'équipe correspondant à leur catégorie d'âge. La DAJ autorise ce/ces jeune(s) à participer aux entraînements et au championnat provincial de sa/leur catégorie d'âge avec un autre club.

Maximum deux doubles affiliations par équipe.

Conditions d'obtention de la DAJ

Le joueur doit :

- remplir les conditions pour participer au championnat de la catégorie d'âge concernée ;
- être isolé dans le club d'origine pour la catégorie d'âge concernée ;
- s'engager à suivre au minimum un entraînement hebdomadaire dans le club recevant ;
- avoir l'autorisation écrite des parents ;
- être reconnu apte par la Cellule Formation ;
- accepter toutes les convocations aux sélections provinciales, régionales ou FVWB et en respecter strictement le programme.

Le club d'origine doit :

- donner son accord ;
- respecter le programme établi de commun accord et ne pas l'empêcher ;
- informer immédiatement la Cellule Formation de tout manquement dans le cadre de

l'octroi de ce statut (par exemple, le joueur manque des entraînements dans le club d'origine).

Le club recevant doit :

- disposer d'un encadrement breveté dans la catégorie d'âge concernée et être reconnu apte par la Cellule Formation pour cette catégorie ;
- respecter le club d'origine et le programme établi en commun ;
- prendre les sanctions adéquates envers le joueur qui ne respecterait pas le programme global, notamment au niveau du club d'origine ;
- s'engager à ne pas négocier de transfert du joueur en fin de saison sauf accord écrit tant des parents que du club d'origine.

Procédure

- Le club recevant introduit la demande de dérogation pour le joueur concerné auprès de la Cellule Jeunes. La signature du club d'origine, du club recevant ainsi que d'un des deux parents au moins doit apparaître sur la demande.
- La Cellule Formation reconnaît l'aptitude du joueur à bénéficier de la DAJ et du club recevant à accueillir le joueur.
-

Remarques

- La DAJ n'est valable que pour une saison ;
- La DAJ ne peut en aucune manière entraver le travail des sélections provinciales, régionales ou FVWB lorsque le joueur est convoqué ;
- La DAJ est retirée si l'une des parties ne respecte pas les conditions de manière stricte ;
- S'il y a conflit entre un match senior du club d'origine et un match de l'équipe de DAJ dans le club recevant, la priorité doit être donnée au match senior du club d'origine. Le club recevant aura automatiquement l'autorisation de changement pour le match de l'équipe de DAJ.

50.5 Organisation de la compétition

Ouverture d'un championnat et/ou d'une série

Un nombre minimal de 4 équipes est requis pour ouvrir un championnat ou une série. Deux catégories différentes peuvent être mélangées afin d'obtenir le nombre minimal d'équipes.

Si deux formes de jeu sont mélangées dans la même série, par ex. 2-1 et 2-2, chaque équipe doit jouer la forme de jeu pour laquelle elle s'est inscrite.

Mixité

Les catégories Benjamines (U9), Pupilles (U11) et Minimes (U13) (sauf pour la forme 4-4) sont mixtes. Des championnats séparés filles et garçons sont organisés pour les catégories Minimes (U13) 4-4, Cadet(te)s (U15), Scolaires (U17) et Junior(e)s (U19).

Mode de compétition

Le championnat classique se joue en matchs aller et retour sauf décision contraire de la Cellule Jeunes.

Le 1^{er} tour peut se dérouler du dernier week-end de septembre au 1^{er} week-end de décembre ; le second tour peut commencer le 1^{er} week-end de janvier et durer jusqu'au dernier week-end d'avril. Cependant, dans les séries qui ne désignent pas les représentants pour le championnat francophone des jeunes, la compétition peut se prolonger jusqu'au dernier week-end de mai.

Nombre d'activités

La catégorie Benjamine (U9) se déroule sous forme de tournois, 3 au 1^{er} tour et 4 au 2^{ème} tour.

Les catégories Pupilles (U11) et Minimes (U13) ont 6 à 8 activités au 1^{er} tour (rencontres de championnat et/ou tournois) et 8 à 10 au 2^{ème} tour (rencontres de championnat et/ou tournois).

Pour toutes les catégories, si le nombre d'activités prévu par tour n'est pas atteint, la Cellule Jeunes organise un ou des tournois supplémentaires (voir grille à l'art. 50.6).

Ces tournois sont obligatoires ; les résultats sont comptabilisés et additionnés aux points du championnat selon les modalités annoncées par la Cellule Jeunes lors de la réunion de pré-calendrier du tour concerné. Les clubs qui déclarent forfait pour ces tournois sont sanctionnés d'une amende de 20 UT.

Si un tournoi comptabilisé pour le titre provincial est organisé dans une catégorie, toutes les rencontres de championnat de cette catégorie doivent se dérouler avant le week-end du tournoi.

Second tour

A partir de 10 équipes inscrites, les séries A sont composées de 6 équipes au maximum.

Dans le cas où il n'y a que 6 équipes (ou moins) inscrites dans une catégorie pour le second tour, les résultats du 1^{er} tour restent comptabilisés à condition qu'il n'y ait pas de changement dans le nombre et la qualité des équipes.

Championnat Pupilles (U11) à 3 joueurs au second tour

Si le nombre d'équipes inscrites le permet, un championnat Pupilles (U11) en 3 contre 3 est organisé au second tour. La Cellule Jeunes en précise les modalités d'organisation lors de la réunion de pré-calendrier de décembre et cela en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Coupe des Pupilles (U11)

Un tournoi officiel en 3 contre 3 se déroule sur 3 week-ends. Chaque équipe doit participer aux 3 manches pour être reprise pour le championnat francophone. **Le tournoi** désigne le champion provincial pour la catégorie Pupilles (U11) et qualifie les représentants pour le championnat francophone. La Cellule Jeunes en précise les modalités d'organisation lors de la réunion de pré-calendrier de septembre, cela en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Championnat Scolaires (U17) et Junior(e)s (U19)

Un championnat scolaires (U17), junior(e)s (U19) ou scolaires (U17) et junior(e)s (U19) mélangés se déroule sous une forme classique en deux tours et en matchs aller et retour.

Tournois Scolaires (U17) et Junior(e)s (U19)

Un tournoi se déroule en deux week-ends. Il désigne le champion provincial et les représentants provinciaux pour le championnat francophone. **Les deux week-ends réservés aux équipes jeunes n'existent plus, une réunion de préparation avec les clubs a permis de désigner les 2 week-ends, chaque club devra aménager ses calendriers (niveaux : provincial - promotion - national) en fonction des dates retenues.**

Il est loisible aux clubs de ne s'inscrire que pour le tournoi. Cependant, l'inscription seule pour le tournoi ne compte pas pour l'obligation aux clubs d'avoir une équipe de jeunes.

La Cellule Jeunes précise les modalités d'organisation du tournoi lors de la réunion de pré-calendrier de septembre, cela en fonction du nombre d'équipes inscrites. S'il y a plus de 4 équipes participantes, un tirage au sort détermine la répartition en séries lors de cette même réunion.

Une amende de 100 UT est appliquée en cas de forfait à un tournoi.

50.6 Répartition en séries et nombre d'activités

Tableau pour la répartition des séries :

Nb équipes	1er tour	Nb matchs /équipe	Qualification	2ème tour	Si nouv équipes	Nb équipes	
1							
2	3 a-r	6		Art 50.5	Voir ci-contre	3	2 a-r
3	2 a-r	8		Art 50.5	Voir ci-contre	4	1 a-r + 2 T
4	1 a-r	6		Art 50.5	Voir ci-contre	5	1 a-r
5	1 a-r	8		Art 50.5	Voir ci-contre	6	1 a-r
6	1 a + 1 T	6		Art 50.5	Voir ci-contre	7	1 a + 2 T
7	1 a + 1 T	7		A + 2 T			
8	1 a + 1 T	8		A + 2 T	6 + ?		
9	1 a	8	6er en A	10 / 8 + 1 T	6 + ?		
10	2 poules en a-r	8	3er en A	10 / 6 + 2 T	6 + ?		
11	2 poules 5 et 6	8-6	3er en A	10 / 8 + 1 T	6 + ?		
12	2 poules 6	6-6	3er en A	10 / 10	6 + ?		
13	2 poules 6 et 7	6-7	3er en A	10 / 6 + 2 T	6 + ? + ?		
14	2 poules 7	7-7	3er en A	10 / 6 + 2 T / 6 + 2 T	6 + ? + ?		
15	3 poules 5	8-8-8	2er en A	10 / 8 + 1 T / 6 + 2 T	6 + ? + ?		
16	3 poules 5-5-6	8-8-6	2er en A	10 / 8 + 1 T / 8 + 1 T	6 + ? + ?		
17	3 poules 5-6-6	8-8-6	2er en A	10 / 10 / 8 + 1 T	6 + ? + ?		
18	3 poules 6-6-6	6-6-6	2er en A	10 / 10 / 10	6 + ? + ?		

Mesures transitoires pour la saison 2023-2024

Catégorie des pupilles (U11)

Des rassemblements se feront sous forme de tournois. 3 activités minimum au 1^{er} tour ; pour le second tour 4 activités minimum.

La participation à ces tournois est facultative pour toutes les équipes désireuses de s'inscrire en catégories Benjamines (U9) et Pupilles (U11).

L'inscription des équipes par niveau (2-0-0, 2-0, 2-1, 2-2) est importante pour structurer les activités des rassemblements.

Une réunion entre les entraîneurs et les responsables des Cellules Jeunes et Formation est organisée à l'issue de ces rassemblements. La Cellule Formation y présente les formes de jeu qui seront jouées pendant le championnat. La présence de l'entraîneur est obligatoire. En cas d'absence, le club sera pénalisé de 8 UT.

Catégories minimales (U13) 4-4 garçons et cadets (U15)

Le championnat commencera les 23 & 24 septembre 2023 pour se terminer fin avril 2024 (championnat classique en aller-retour). Les équipes inscrites en début de saison garderont les points acquis lors des matchs aller, les nouvelles équipes inscrites au 20/11 seront intégrées dans le championnat existant sans point.

Minimes (U13) 4-4 : 30 minutes de jeux adaptés ; match en 4 sets, en cas d'égalité un 5^{ème} set de 15 points sera joué.

L'équipe qui gagne le championnat complet se qualifie pour le tournoi qualificatif au championnat francophone des jeunes, les autres équipes s'inscrivent pour participer ; une seule équipe par club.

Catégorie minimales (U13) 4-4 filles

Au 1^{er} tour, la composition des séries est réalisée suivant le critère géographique (exemple : 3 séries de 6 équipes).

Au second tour, il est prévu 2 séries de 10 ou 12 équipes.

Jeux adaptés : 30 minutes; match en 4 sets, en cas d'égalité un 5^{ème} set de 15

Au second tour, l'équipe qui gagne le championnat de sa série se qualifie pour le tournoi qualificatif au championnat francophone des jeunes, les autres équipes s'inscrivent pour participer ; une seule équipe par club.

Catégorie cadettes (U15)

Au 1^{er} tour, la composition des séries est réalisée suivant le critère géographique (exemple : 3 séries de 6 équipes).

Au second tour, les séries de 6 équipes (A - B – C...) sont constituées sur base des résultats du 1^{er} tour.

Au second tour, l'équipe qui gagne le championnat de la série A se qualifie pour le tournoi qualificatif au championnat francophone des jeunes, les autres équipes s'inscrivent pour participer ; une seule équipe par club.

Organisation des tournois - points et classements

Tournoi de 2 équipes : 3 sets gagnants

Tournoi de 3 à 5 équipes : 2 sets gagnants, 3^e set de 15 points

Tournoi de 6 équipes : 2 séries de 3 équipes - matchs croisés – classements (1^{er} : 6 points, 2^e : 5 points,...), 2 sets gagnants, 3^e set de 15 points

Pour les clubs qui inscrivent plusieurs équipes en championnat, il n'y aura pas de liste de force. Seuls les points de la première équipe seront gardés en fin de championnat de manière à ne pas pénaliser les équipes des différents clubs. Cette mesure transitoire doit permettre au club de travailler avec tout son effectif et ne pas isoler les joueurs, le but étant de promouvoir la formation.

50.7 Organisation et déroulement des rencontres

Pour les catégories Pupilles (U11), Minimes (U13) et Cadet(te)s (U15), le match première doit débiter le samedi entre 10h00 et 18h00 ou le dimanche entre 10h00 et 16h00.

Dans tous les cas, le match réserve est un match officiel au même titre que le match première. L'organisation et les formes de jeu prévues pour la catégorie doivent être respectées.

Se référer aux points 17 et 18 du règlement de la compétition provinciale :

1. Terrain en ordre (voir les différentes catégories à l'art. 50.2, dimensions, hauteur filet, ballon officiel) ;
2. Feuille d'arbitrage prévue pour la catégorie concernée ;
3. Feuilles de rotation à fournir à l'adversaire ;
4. Vérification des licences et dérogations par l'arbitre officiel ou par les responsables des équipes en cas d'absence d'arbitre. Toute remarque ou anomalie constatée doit être mentionnée au verso de la feuille d'arbitrage ;
5. Pour l'arbitre officiel, prévoir un carnet de frais d'arbitrage ;
6. Prévoir un marqueur ;
7. Présenter une boîte de secours complète et accessible ;
8. Disposer d'une chaise d'arbitrage conforme ;
9. Fournir une toise rigide et métrée ;

10. Tenue sportive de couleur semblable pour les 2 équipes, numérotation réglementaire ;
11. Amendes suivant l'infraction : licence manquante 1UT – terrain ou matériel non en ordre 2UT – ballons non réglementaires 20 UT...

Feuille de match, licences, fiches médicales et dérogations

1. Les points 6 et 7 du règlement de la compétition provinciale sont d'application.
2. Les dérogations doivent obligatoirement être renseignées dans la case "observations" de la feuille de match avec mention du numéro de dérogation, nom, prénom et licence du joueur.
3. Par le fait d'inscrire un joueur sur les feuilles de réserve et de première, la personne responsable de l'équipe (délégué ou coach) atteste que ce joueur est en ordre et peut participer à la compétition officielle. Le numéro de licence correct du joueur doit toujours être mentionné sous peine de perdre le match par forfait. En cas d'absence d'arbitre officiel, les responsables des équipes vérifient les licences de l'équipe adverse. Ils signalent toute anomalie constatée, comme l'absence de licence, de vignette de validation ou du listing (le listing peut remplacer la licence et la vignette) ou encore le non-respect de l'âge pour la catégorie. Ils signent la feuille de match, dans la case prévue pour les catégories Pupilles et Minimes et dans la case "observations" pour les autres catégories, confirmant ainsi qu'ils ont bien contrôlé les licences. Toute absence de signature et/ou de vérification est sanctionnée d'une amende de 8 UT.
4. Le non-respect des directives du Cahier de l'Entraîneur lors des matchs des catégories

Pupilles (U11) ou Minimes (U13) doit être indiqué dans la case "observations" de la feuille de match.

5. Tout coach doit être en possession d'une carte de coach pour gérer une équipe dans toute compétition officielle

Catégorie Benjamines (U9)

Le tournoi se déroule en 4 parties où les enfants jouent des formes de jeu différentes. Toutes les formes de jeu se déroulent par paire (donc les clubs inscrivent des paires au tournoi). Il reste possible de faire jouer 3 enfants ensemble si le club vient avec un nombre impair d'enfants.

L'organisation du tournoi est décrite dans le Cahier de l'entraîneur, il est obligatoire de respecter les formes de jeux.

Catégories Pupilles (U11) à 2 joueurs en jeux adaptés

Les rencontres se déroulent en 2 parties : une première partie est consacrée aux jeux adaptés (voir art. 50.8) et une seconde partie est dédiée aux formes compétitives 2-0-0, 2-0, 2-1 ou 2-2 décrites dans le Cahier de l'Entraîneur.

Les équipes doivent être présentes 1h15 avant le début des formes compétitives pour un échauffement commun de 10 minutes sous la direction du coach de l'équipe visitée. Les jeux adaptés commencent 1h avant le début des formes compétitives.

Une feuille de match est prévue pour le championnat des Pupilles (U11).

Catégorie Pupilles (U11) 3 contre 3 (championnat et coupe)

La feuille de match des Pupilles (U11) 3 contre 3 doit être utilisée. Le club organisateur du tournoi doit fournir les feuilles de match et de rotation et est tenu de procéder à la vérification des licences de toutes les équipes en collaboration avec la cellule Jeunes (voir cette clause pour tous les tournois où il n'y a pas d'arbitre désigné).

Le nombre de joueurs sur le terrain est de trois et il peut y avoir jusqu'à 3 remplaçants.

Pour les rencontres du championnat classique, le match réserve est obligatoire et doit débiter 1h00 avant le début du match premières.

Le match réserve se déroule en jeux adaptés dont les modalités sont précisées dans le cahier de l'entraîneur. Le match premières se joue en 3 sets gagnants.

Pour la coupe des pupilles (U11), en cas d'égalité entre plusieurs équipes, le classement sera déterminé d'abord en fonction du nombre de victoires lors des confrontations directes. En cas de nouvelle égalité, le rapport des sets gagnés par les sets perdus est pris en compte.

Référence : règles officielles publiées dans le calendrier officiel FVWB.

« La zone de service se situe depuis une ligne tracée à 4,50m du filet et n'a pas de limite en profondeur. Cette mesure est prise pour éviter de défavoriser les plus jeunes joueurs. Cette ligne de 4,50m ne devra pas traverser tout le terrain. On peut servir sur toute la largeur du terrain.

Tous les joueurs sont considérés comme avants. La seule contrainte est que l'arrière soit derrière les deux autres joueurs au moment du service.

Pas de libero. Nombre de changements par set : 3. »

Catégories Minimales (U13)

Le match réserve se déroule en 2 séries de jeux adaptés (voir art. 50.8) et un set en 4 contre 4 (forme 4-0, 4-1 ou 4-4 en fonction de la série) jusqu'à 25 points. Au second tour, pour la forme 4-4 série A uniquement, le match réserves se joue en 3 sets secs (3^{ème} set en 15 points).

Suivant la série, le set de réserve et la rencontre principale se jouent suivant la forme 4-4 (pas d'arrêt de ballon), 4-0 (arrêt de la 1^{ère} touche) ou 4-1 (arrêt de la 2^{ème} touche). Pour les formes 4-0 et 4-1, trois touches sont obligatoires.

Seule la forme 4-4 donne accès au titre provincial.

Le match premières se joue en 3 sets gagnants. Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 (3 avants et 1 arrière) et il peut y avoir jusqu'à 4 remplaçants.

La feuille de match des Minimales 4 contre 4 doit être utilisée. La Cellule Jeunes distribue ces feuilles de match lors des réunions de pré-calendrier jeunes.

Référence : règles officielles publiées dans le calendrier officiel FVWB

« Les règles sont analogues à celles du volley avec 3 joueurs qui sont considérés comme avants et 1 arrière. La contrainte pour l'arrière (n°1) au moment du service est de se trouver derrière le n°2 (avant droit) alors que le n°3 se trouvera entre le 2 et le 4 (avant gauche). Pas de libero. Nombre de changements par set : 4. »

Catégories Cadet(te)s (U15)

Les règles internationales de volley-ball sont d'application. L'emploi d'un libéro n'est cependant pas autorisé. La feuille de match provinciale doit être utilisée.

Le match réserve est obligatoire et doit débuter 1h00 avant le début du match premières. Il se joue en 3 sets secs (3^e set en 15 points). Le match premières se joue en 3 sets gagnants.

Catégories Scolaires (U17) et Junior(e)s (U19)

Les règles internationales de volley-ball sont d'application. La feuille de match provinciale doit être utilisée.

Pour les rencontres du championnat classique, le match réserve est obligatoire et doit débuter 1h00 avant le début du match premières. Il se joue en 3 sets secs (3^{ème} set en 15 points). Le match premières se joue en 3 sets gagnants.

Pour les tournois Scolaires (U17) et Junior(e)s (U19), le club organisateur fournit les feuilles de match et de rotation. Les équipes participantes apportent leurs ballons d'échauffement et assurent la tenue des feuilles de match et du marquoir en fonction du programme de la Cellule Jeunes.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, le classement sera déterminé en fonction du nombre de victoires lors des confrontations directes. En cas de nouvelle égalité, le rapport des sets gagnés par les sets perdus est pris en compte.

Communication des résultats

Les résultats doivent être communiqués sur le portail de la fédération « portailfvwb.be » (encodage informatique du résultat après la rencontre), pour le dimanche 20 h au plus tard.

Amendes prévues : communication tardive ou absence de communication du résultat du match

- 4 UT pour la 1^e infraction
- 8 UT pour la 2^e infraction
- 20 UT pour la 3^e infraction

Envoi des feuilles d'arbitrage

L'envoi des feuilles d'arbitrage au responsable désigné par la Cellule Jeunes doit être effectué par le club visité immédiatement après la rencontre (cachet de la poste faisant foi).

L'amende prévue est appliquée si les feuilles d'arbitrage ne sont pas parvenues au responsable désigné le mardi suivant la rencontre. L'amende est doublée en cas de récidive.

A la 3^e infraction, l'amende est quintuplée et le forfait administratif est appliqué. Cependant, les points perdus par forfait administratif ne sont jamais attribués à l'adversaire, celui-ci conservant les points acquis sur le terrain.

Amendes prévues :

- 8 UT pour la 1^e infraction
- 16 UT pour la 2^e infraction
- 40 UT pour la 3^e infraction

Points, classements

Championnat :

- 3 points au vainqueur par 3/0 ou 3/1 ;
- 2 points au vainqueur par 3/2 ;
- 1 point au vaincu par 2/3 ;
- 0 point au vaincu par 0/3 ou 1/3 ;
- -1 point en cas de forfait.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction du nombre de victoires. En cas de nouvelle égalité, le rapport des sets gagnés par les sets perdus est pris en compte. En cas de nouvelle égalité, un match de barrage est organisé.

Il n'y a pas de classement officiel pour les Benjamins (U9) et les Pupilles (U11) à 2 joueurs en jeux adaptés.

Tournois avec matchs en 2 sets secs :

- 3 points au vainqueur par 2/0 ;
- En cas d'égalité de sets (1-1), l'équipe qui a marqué le plus de points reçoit 2 pts et l'autre équipe 1 pt ;
- En cas d'égalité complète au niveau des points marqués, les 2 équipes rejouent 1 set de 5 pts (pas de temps mort, 1 pt d'écart). L'équipe qui gagne le set décisif reçoit 2 pts et l'autre équipe 1 pt.
- 0 point au vaincu par 0/2.

Tournois avec matchs en 2 sets gagnants:

- 3 points au vainqueur par 2/0 ;
- En cas d'égalité de sets (1-1), on joue un set décisif en 15 pts (2 pts d'écart). L'équipe qui gagne le set décisif reçoit 2 pts et l'autre équipe 1 pt.
- 0 point au vaincu par 0/2

Tournois avec matchs en 3 sets gagnants: comptage habituel comme en championnat provincial et FVWB.

En minimes (U13) et en cadet(te)s (U15), les points résultant des tournois sont additionnés aux points du classement général. Le nombre de points obtenus par le gagnant du tournoi est égal au nombre d'équipes participantes au tournoi, le second ayant un point de moins et ainsi de suite jusqu'au dernier qui reçoit 1 pt. Les sets du tournoi ne sont pas pris en considération au classement général de la saison.

Organisation de tournoi :

L'organisation du tournoi sera attribuée (par priorité) :

- à un club inscrit parmi les équipes participantes au tournoi dans sa catégorie ;
- à un club ayant au moins une équipe de jeunes ;
- à un club n'ayant pas d'équipe de jeunes ;
- aux Cellules Jeunes et Formation

50.8 Jeux adaptés

Les différentes formes de jeux adaptés sont explicitées dans les cahiers de l'Entraîneur Pupilles (U11) et Minimes (U13). La Cellule Formation publie ceux-ci à partir du 31 août sur le site internet du Comité Provincial et les distribue aux clubs lors des tournois d'évaluation.

Il est obligatoire de jouer les jeux adaptés en réserve pour les catégories Benjamines (U9), Pupilles (U11) et Minimes (U13) ainsi que de respecter l'organisation de la rencontre et les formes de jeu décrites dans le cahier de l'entraîneur.

Si un manquement dans ce domaine est signalé par l'équipe adverse via la case "observations" ou constaté par les Cellules Jeunes ou Formation, le président de la Cellule Formation prend contact avec le club concerné afin de rappeler cette obligation. Ce rappel sert

d'avertissement.

En cas de récidive, le forfait est appliqué par la Cellule Jeunes.

50.9 Arbitrage

L'arbitrage est assuré dans l'ordre par :

- Un arbitre officiel désigné
- Un arbitre neutre se trouvant dans le public
- L'équipe visiteuse
- L'équipe visitée

Dans tous les cas, l'arbitre doit être licencié et au minimum cadet. Il ne peut arbitrer que dans les catégories d'âges inférieures à la sienne.

Les arbitres désignés par la Cellule Arbitrage sont indemnisés suivant le tarif repris à l'article 5150 du règlement provincial.

Arbitrage par des arbitres jeunes

Les matchs des catégories jeunes peuvent être arbitrés par les « arbitres jeunes ». Les modalités d'application sont spécifiées par la cellule arbitrage.

50.10 Participation au championnat francophone des jeunes et subséquemment au championnat de Belgique

L'équipe déclarée championne provinciale dans les catégories Pupilles (U11), Minimes (U13), Cadet(te)s (U15), Scolaires (U17) et Junior(e)s (U19) représente la province au championnat francophone des jeunes. Si l'équipe championne provinciale est issue d'un club R.V.V., la première équipe liégeoise classée est désignée représentante provinciale. La première équipe R.V.V. classée dans les différentes séries est désignée représentante R.V.V.

Pour les catégories scolaires (U17) et juniores (U19), les équipes doivent participer aux 2 tournois pour entrer en ligne de compte pour le championnat francophone.

Les équipes désignées ont l'obligation de représenter la province au championnat francophone des jeunes. Si un club refuse de participer au championnat francophone des jeunes, il doit prévenir le C.A. sans délai. Une amende de 100 UT est appliquée au club qui se désiste.

50.11 Administration

Remise d'une rencontre

Voir le règlement de la compétition provinciale pour les catégories Cadet(te)s (U15), Scolaires (U17) et Junior(e)s (U19) avec un arbitre officiel.

En Pupilles (U11) et Minimes (U13), une remise peut être accordée par la Cellule Jeunes, si la demande est faite au plus tard le JEUDI avant le match, cela en cas de force majeure et avec l'accord de l'équipe adverse.

En cas de remise de rencontre, si les deux clubs ne peuvent s'entendre sur une date et/ou un

lieu pour le report du match, la Cellule Jeunes prendra les mesures qu'elle jugera nécessaires jusqu'à imposer une date et/ou un lieu. Les frais d'organisation seront partagés entre les deux clubs.

Forfaits, sanctions sportives et financières

Voir les points 9 et 10 du règlement provincial.

Calendrier pour les clubs ayant une équipe de jeunes

Les dates reprises ci-dessous sont théoriques, elles seront aménagées en fonction de la réalité

Fin juin 2023	Inscription des équipes SCO (U17) & JUN (U19) pour tournois qualificatifs championnat francophone
08-09-23	Date limite d'inscription 1er tour pour catégories PUP (U11) – MIN (U13) – CAD (U15) Un formulaire distinct par équipe
30-09-23	Date limite d'inscription pour les tournois qualificatifs pour le championnat francophone des jeunes PUP (U11) – MIN (U13) -CAD (U15)
20-11-23	Date limite d'inscription second tour pour catégories PUP (U11) – MIN (U13) – CAD (U15). Un formulaire distinct par équipe
25 & 26/11/2023	1 ^e tournoi qualificatif francophone SCO (U17) & JUN (U19)
16 & 17/12/2023	1 ^e tournoi qualificatif francophone Pupilles (U11) 3-3
16 & 17/03/2024	2 ^e tournoi qualificatif francophone SCO (U17) & JUN (U19)
23 & 24/03/2024	2 ^e tournoi qualificatif francophone Pupilles (U11) 3-3
20 & 21/04/2024	Tournois qualificatifs francophones pour les Minimes (U13) 4-4 et les Cadet(te)s (U15) - alternance MIN (U13) /CAD (U15)
Début juin	Réunion obligatoire avec les clubs ayant des équipes de jeunes